

FABIENNE DOURSON

« VIVRE DU SIEN » *VERSUS* « PRODUIRE POUR VENDRE »

LA RESILIENCE AVANT LA RESILIENCE¹

INTRODUCTION

Le titre choisi met d'emblée l'accent sur deux logiques opposées, encore particulièrement évidentes aux XVII^e et XVIII^e siècles et qui, en France, dans le monde paysan, perdurent sous des formes atténuées jusqu'au XX^e siècle. Souligner l'opposition de ces deux perspectives met d'abord en lumière leur coexistence, leur force respective et, plus encore, l'arrivée progressive de la seconde sur le devant de la scène. Autrement dit, il s'agit d'appréhender l'évolution de la hiérarchie de ces deux perspectives, d'en saisir les implications car la domination progressive de la seconde bouleverse profondément la société en imposant toujours davantage sa norme.

Un processus encore à l'œuvre aujourd'hui. Si notre propos vise à saisir des éléments de ce basculement historique, la réflexion sur les implications de la normativité marchande reste actuelle car elle continue de se développer au point de devenir paroxysmique. De fait, la primauté de la logique marchande s'est étendue, nonobstant des contre-mouvements², englobant toujours davantage les territoires ou les domaines³, dans une accélération manifeste dans la dernière forme de capitalisme⁴. En ce sens, pour comprendre notre société, il nous faut précisément remonter à cette période⁵ non seulement parce que le passé peut éclairer le présent mais aussi parce que ces deux perspectives permettent de façons indirecte ou directe d'appréhender des enjeux contemporains. Aujourd'hui cette logique marchande, toujours plus présente et normative, est interrogée par les dégradations, souvent irréversibles, infligées à notre écosystème au point de le rendre difficilement vivable, voire invivable, pour l'espèce humaine. Sauf à nier les évidences, les perturbations de plus en plus violentes⁶, auxquelles sont confrontées les sociétés, ne peuvent plus

1 Au sens utilisé en écologie : « Capacité d'un écosystème, d'un biotope ou d'un groupe d'individus (population, espèce) à se rétablir après une perturbation extérieure (incendie, tempête, défrichement, etc.) ». *Larousse*

2 Polanyi, 1983 p. 179 ; Dourson, 2009.

3 Notamment par l'expansion coloniale et l'annexion de domaines longtemps hors de la sphère marchande. À cet égard, la marchandisation de la reproduction du cycle agricole, c'est-à-dire de la vie, est particulièrement signifiante.

4 Le plus souvent qualifié de néo-libéral ou de financier.

5 *Aux origines politiques et économiques de notre temps*, le sous-titre de l'ouvrage de Polanyi (*Ibid*), reste pertinent.

6 Ouragans, sécheresses, incendies, inondations, nouvelles épidémies ...

tous être considérés comme exogènes : la manière d'assurer les conditions matérielles des humains⁷ doit être clairement posée. Non seulement, il s'agit de modifier radicalement notre façon d'habiter le monde mais, d'ores et déjà, nous devons affronter des situations inédites qui montrent à l'envi la fragilité de nos sociétés. Progressivement le terme de résilience s'est diffusé au-delà de ses domaines d'emploi originels, notamment avec l'émergence de l'idée d'autonomie territoriale d'un Rob Hopkins⁸. Or la perception de la fragilité de l'existence humaine et sociale, la confrontation aux chocs⁹ nous renvoient aussi à une question centrale dans notre propos : les solutions envisagées pour y faire face, notamment les places relatives accordées aux flux et à l'autonomie, c'est-à-dire à l'idée de « Vivre du sien », entendu dans un sens territorial. En d'autres termes, ces considérations interrogent notre manière d'habiter¹⁰ le monde : nos relations sociales et nos liens avec la nature.

Pour une société donnée, la résistance aux chocs signifie être en capacité d'assurer ses besoins essentiels, même dans des situations particulièrement adverses¹. Évidemment une telle capacité ne s'improvise pas, elle doit être intégrée dans l'organisation elle-même. À défaut, la société dépend des solutions qui peuvent venir, ou pas, de l'extérieur. Dans ces circonstances, la question alimentaire devient cruciale car les possibilités de satisfaire ce besoin de base peuvent être vite compromises : niveau des réserves, possibilités de réapprovisionnement, organisation logistique, accessibilité pour tous...

Dans les sociétés anciennes où les possibilités externes sont souvent très limitées, surtout à court terme, cette idée imprègne l'organisation sociale. Dans ces conditions « Vivre du sien », décliné à diverses échelles, devient un impératif social. Du reste, il n'exclut pas de vendre mais tient la logique marchande plus ou moins à distance : vendre (ou acheter) peut être un comportement résiduel ou marginal mais aussi une pratique habituelle, y compris importante en volume, mais les difficultés à vendre ne doivent pas compromettre la capacité à durer¹¹. Autrement dit, dans ce dernier cas, si vendre devient difficile, voire impossible, il reste envisageable d'attendre des jours meilleurs en vivant sur ses propres ressources. Ainsi, si « Vivre du sien » revient à limiter le recours à l'extérieur pour ce qui ne peut pas être produit en interne, dans une perspective moins restrictive, il peut aussi s'agir d'assurer sans le recours à des achats la reproduction du cycle de production, de se passer du moins utile et de remettre des achats non urgents.

Tant qu'une telle logique reste dominante, certains marchés peuvent être très actifs mais ils ne

7 Une formulation simple et universelle de l'économie qui se réfère à la définition substantive de Polanyi (note 46).

8 Hopkins, *Manuel de Transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Éditions Écosociété, 2010

9 Si nous considérons globalement le système, il s'agit de chocs endogènes dans la mesure où le système les génère lui-même. À d'autres échelles, ils peuvent être perçus comme exogènes.

10 *Id.*, p. 59-70

11 En France, jusqu'au milieu XXe siècle cette idée perdure dans ce qui est encore le monde paysan : pour s'assurer une certaine autonomie lors des mauvaises années non seulement la production pour soi reste essentielle mais aussi la méfiance vis-à-vis de l'endettement, évité autant que faire se peut. Note 47

jouent pas un rôle déterminant dans la mesure où ils ne parviennent ni à imposer leur norme, ni, ce qui est essentiel, à faire système.

L'historien Steven Kaplan¹² le souligne en distinguant judicieusement deux concepts de marché : le marché, lieu concret (*market place*) et le principe du marché (*market principle*). Dans un cas, les mécanismes de marché restent localement limités, dans l'autre, ils sont érigés en mode de coordination économique. Malheureusement cette distinction est insuffisamment présente dans les travaux. Son absence est source de nombreux malentendus¹³. Pourtant Karl Polanyi l'énonçait :

« À partir du XVI^e siècle, les marchés furent à la fois nombreux et importants. Dans le système mercantile, ils devinrent en fait une des préoccupations principales de l'État ; aucun signe, pourtant, n'annonçait encore la mainmise des marchés sur la société humaine. Au contraire, la réglementation et l'enrégimentation étaient plus strictes que jamais ; on n'avait même pas l'idée d'un marché autorégulateur. »¹⁴

Dans la France d'Ancien Régime, non seulement la production des blés¹⁵ est une activité essentielle mais, dans l'alimentation populaire, ceux-ci occupent une place centrale :

« La dépendance frumentaire pèse sur tous les moments de la vie sociale. Les grains sont le secteur pilote de l'économie [...]. Mais c'est à travers le problème des subsistances que la dépendance frumentaire se fait écrasante : la quasi-totalité de la population tire l'essentiel de ses calories des céréales [...]. La dépendance y crée un sentiment d'insécurité chronique [...]. »¹⁶

Si aujourd'hui Kaplan s'intéresse particulièrement aux « émotions »¹⁷, hier les physiocrates accordaient une place centrale à l'agriculture, en particulier aux blés, et Stephen King donnait indirectement l'origine des troubles en constatant l'envolée des prix lors des mauvaises récoltes. L'hyper sensibilité des prix à une baisse de la production mérite plus qu'un exposé rapide¹⁸ car elle résulte de spécificités diverses. Néanmoins d'ores et déjà soulignons une spécificité de ces marchés : seule une partie assez faible de ce qui est produit s'y échange.

En conséquence, lorsque progressivement la production échangée sur les marchés augmente, il est difficile de savoir dans quelle mesure cette augmentation résulte d'un effet de structure, c'est-à-dire de la production qui passe désormais par les marchés, ou d'une réelle hausse de la production de

12 Kaplan 1988, p. 16-30 cité par Grenier 1996, p. 10

13 À défaut de distinguer, chacun met autre chose derrière le mot valise de « marché » ce qui nuit au débat constructif transdisciplinaire. En toute rigueur, il faudrait distinguer les sociétés AVEC des marchés (à des degrés divers, depuis l'antiquité) d'une Société de Marché (au plus tôt à la fin du XVIII^e siècle dans l'ouest européen).

14 Polanyi 1983, p. 86

15 Les blés désignent les céréales panifiables.

16 Kaplan 1982, p. 50

17 Les guillemets alertent sur le sens particulier du terme au XVIII^e siècle où il renvoie à des troubles sociaux (*Larousse* : Sous l'Ancien Régime, révolte populaire non organisée et généralement de courte durée) de forme et d'importance variables mais de même origine, la crainte de manquer de nourriture. *Infra*, p. 8

18 Nous y reviendrons plus longuement dans notre troisième partie (3.1., p. 14).

céréales qui résulterait des effets d'une « Révolution Agricole »¹⁹. Autrement dit, lorsqu'au XIXe siècle la production transite davantage par les marchés de céréales faut-il y voir le reflet d'une augmentation significative de la production de blés, elle-même due à la hausse de la productivité, ou l'effet d'une marchandisation croissante de cette production ?

Si l'augmentation de la population le donne à penser, encore faut-il être sûr que l'alimentation des plus pauvres ne s'est pas dégradée ou ne repose pas davantage sur de nouvelles cultures (pommes de terre...), ou encore n'est rendue possible que par des importations de céréales effectuées dans la périphérie des pays engagés les premiers dans la Révolution Industrielle²⁰.

Pourtant, avec des modalités et temporalités différentes selon les pays, la transformation des campagnes est évidente : progressivement, les petits paysans autonomes disparaissent pour laisser la place à des entités plus grandes, jugées plus efficaces. Toutefois, la nature essentielle de cette transformation interroge car les changements paraissent plus institutionnels qu'agricoles. S'il n'est pas question ici de nier l'introduction de nouvelles plantes, l'utilisation systématique de l'énergie animale qui permet d'économiser l'énergie humaine, et probablement d'augmenter la productivité, les techniques d'assolements mises en œuvre sont déjà connues et pratiquées de longue date... L'utilisation d'engrais chimiques²¹ qui fera significativement augmenter les rendements et la mécanisation n'interviendront que beaucoup plus tard... et participeront de l'industrialisation de l'agriculture. Autrement dit, avant le XIXe siècle, les transformations les plus significatives dans les campagnes sont d'abord idéologiques, sociales et institutionnelles, c'est-à-dire, en dernière analyse, celles qui touchent à l'occupation légitime du territoire et l'organisation sociale qui s'ensuit, avec des modalités et des rythmes différents selon les pays.

Prises isolément, certaines modifications peuvent paraître très lentes ou mineures, parfois sans relation, sans nécessairement d'objectif précis, mais si elles sont suffisamment nombreuses et poussent dans la même direction, la transformation se dessine, d'autant plus que des éléments récurrents de conjoncture transforment la structure, laquelle affecte en retour la conjoncture.

Si l'affirmation progressive de « Produire pour vendre » fait lentement reculer l'idée de « Vivre du sien » et modifie l'articulation de ces deux perspectives, elle ne saurait être appréhendée sans considérer un cadre conceptuel plus général en évolution, sans saisir des éléments concrets de transformation : structures sociales, endettement, migration, démographie ...

Aussi l'articulation de ces deux optiques économiques et sociales doit-elle d'abord être saisie dans l'ensemble du système, dans ses contraintes et dans son imaginaire. Néanmoins, sa réelle

19 Il est couramment admis que la Révolution Industrielle aurait été rendue possible par une augmentation significative de la production agricole mais, en matière de céréales, rien n'est moins sûr. Note 20

20 Hors de France, la famine irlandaise du milieu du XIXe siècle et les émigrations européennes massives, l'importation de céréales en provenance de la zone baltique ... iraient plutôt dans ce sens.

21 D'abord la potasse dans la seconde moitié du XIXe siècle.

compréhension ne saurait être dissociée de la stratification sociale, étroitement liée à la terre. Enfin, la question frumentaire reste essentielle car les mauvaises récoltes déstabilisent la société entière et, indirectement, dans les campagnes, participent aussi de sa transformation.

1. SYSTEME, CONTRAINTES & IMAGINAIRE

Les changements institutionnels issus de la Révolution Française permettent de saisir le retournement de l'encastrement évoqué par Polanyi :

« Les relations sociales sont désormais enchâssées dans le système économique alors qu'autrefois le système économique était enchâssé dans les relations sociales »²² .

Pourtant, les réalités politiques, sociales et économiques montrent des transformations en amont et en aval, avec parfois des allers-retours²³, des variations potentiellement transformatrices ou des vestiges anciens qui perdurent. Pour autant, en France, les institutions féodales qui, à des degrés divers, subsistent encore sous une forme ou une autre, tombent dans la nuit du 4 août 1789. Institutions partiellement remplacées dès 1791 par le *décret d'Allarde* et la *loi Le Chapelier* : le système ancien cède devant le capitalisme.

Contrairement à certains auteurs qui font remonter le capitalisme aux grandes découvertes²⁴, voire plus tôt, pour nous, le système capitaliste n'émerge pas avant la fin du XVIIIe siècle car précisément utiliser le terme capitalisme suppose la présence d'un certain nombre d'éléments, de relations, de normes, de fonctionnements, de représentations ... qui font système. Autrement dit, évoquer le capitalisme suppose une société dont l'imaginaire et les institutions sont capitalistes et d'autant plus que ce système conduit, comme le souligne Polanyi, à une nouveauté radicale : la domination de la société par l'économie. Non seulement l'économie impose une perspective nouvelle en accordant une place essentielle à la marchandise⁵⁵ mais elle s'autonomise progressivement et tend à imposer ses normes à la société entière.

1.1. SYSTEME

Comme il existe des marchés avant la Société de Marché, il existe dans les sociétés anciennes des individus qui détiennent un capital²⁵ avec des comportements qui rétrospectivement peuvent être qualifiés de capitalistes mais ceux-ci se tiennent dans les marges, ne façonnent pas l'imaginaire social, ne donnent pas les normes et ne sont pas institutionnalisés.

Plutôt que d'employer l'expression vague et chrono-centré de « système précapitaliste », pour la

22 Polanyi, 2008, p. 514

23 À titre d'exemple, en 1776, l'abolition des organisations de métiers par Turgot puis leur rétablissement.

24 Braudel, Wallerstein ...

25 Encore faudrait-il se mettre d'accord sur ce qui est ainsi désigné. Sans doute, en économie l'un des termes les plus polysémique. Les analyses faites par Veblen et Hodgson (Brette, 2016, p. 23-4) mériteraient qu'on s'y attarde.

France de l'Ancien Régime, nous préférons utiliser celle de « féodalisme tardif ». Expression qui mérite quelques éclaircissements quant au sens que nous lui donnons. Pour lever les ambiguïtés qui peuvent légitimement surgir, nous prenons appui sur la définition du féodalisme de Pierre Goubert :

« le féodalisme est un système économique et social qui émane de la féodalité, dont l'origine est politique, mais qui a une existence propre, c'est-à-dire qui peut s'en détacher »²⁶

Autrement dit, si le terme de féodalisme renvoie à la genèse du système, non seulement il ne se confond pas avec la féodalité mais il peut exister sans elle, ce qui est une condition *sine qua non* dans le choix du terme. *A priori*, des configurations politiques différentes ne sont donc pas incompatibles avec le féodalisme : des formes de féodalismes peuvent se suivre ou, à une même époque, des variantes coexister dans des différents pays²⁷. Encore faut-il qu'au delà de la plasticité du système des caractéristiques que nous jugeons fondamentales perdurent :

1. L'agriculture tient une place essentielle dans l'économie : la production agricole et les rapports de production noués autour de la terre sont déterminants.
 2. La confusion de l'économique et de l'extra-économique se manifeste, en particulier, par une domination polymorphe et une hiérarchie des droits issues d'une stratification de la propriété terrienne²⁸.
 3. Le partage de la richesse produite s'effectue, pour l'essentiel, hors marché, sur des critères non économiques bien que des éléments de marché soient présents sous la forme d'échanges et de salariat limités.
- À l'évidence, la société de la fin de l'Ancien Régime est, à bien des égards, très différente de celle des époques médiévales, notamment au plan politique avec la Monarchie Absolue et la *Société de Cour*²⁹ qui l'accompagne. Néanmoins, l'Église continue d'avoir une place spirituelle et temporelle déterminante, la logique institutionnelle reste semblable. Surtout, les caractéristiques essentielles qui viennent d'être évoquées sont toujours présentes. De ce fait, pour la France, jusqu'au XVIII^e siècle finissant, l'expression « féodalisme tardif » semble adaptée, car le système³⁰ s'est modifié dans une forme permettant d'intégrer des changements politiques, sociaux et économiques.

1.2. CONTRAINTES

Dans une perspective longue, et hormis les caractéristiques énoncées, des contraintes rapprochent aussi des sociétés qui, de prime abord, paraissent très différentes au plan politique et social.

Hors circonstances particulières³¹, nous peinons à prendre la mesure du cloisonnement territorial, et surtout, nous l'analysons d'abord comme une anomalie, résultat d'événements particuliers ou de

26 Goubert & Roche, 1984, t. I, La société et l'État, p. 23 (note).

27 Pour le capitalisme aussi des formes différentes se sont suivies et, à une même époque, des variantes coexistent.

28 *Infra* [de la terre], p.011

29 Élias, *La société de cour*, Flammarion, 1985

30 Rien n'empêcherait d'adopter un éventuel terme plus significatif pour désigner le système sur une période longue.

31 Conflits, événements : en 2010, les cendres du volcan islandais ; surtout, en 2020, la diffusion de la pandémie C19.

décisions humaines. Au contraire, dans les sociétés anciennes qui peuvent bien sûr aussi connaître ce type de circonstances, le cloisonnement territorial dépend essentiellement des conditions géographiques qui donnent la situation ordinaire. Cette différence est fondamentale³². Toutefois, le cloisonnement territorial ne signifie pas des conditions semblables pour tous les territoires, au contraire. Dans les comparaisons entre pays ces différences sont mêmes essentielles, car elles expliquent des possibilités et des choix différents souvent hâtivement analysés en terme de supériorité institutionnelle³³. Ainsi, les caractéristiques du relief et les possibilités de navigation sont déterminantes quant à l'accessibilité. À l'intérieur du territoire français lui-même, les régions de montagne ou de plaine, celles bénéficiant de côtes ou de cours d'eau navigables, se trouvent aussi dans des situations très différentes car le cloisonnement spatial est essentiellement dû aux difficultés de transport. De ce fait, les régions les moins enclavées sont celles qui bénéficient de voies d'eau (fleuves, canaux, mers) qui permettent de transporter efficacement des biens pondéreux³⁴. Les contrôles administratifs ou les péages ont une importance marginale. Dans de nombreuses zones la question des transports ne sera résolue qu'avec le développement du chemin de fer, c'est-à-dire véritablement durant la 2^e moitié XIX^e siècle³⁵.

Dans le monde ancien, l'enclavement, voire l'isolement, a parfois aussi sauvé des territoires de certains fléaux qui, comme les biens et les hommes, suivent les grandes routes de circulation. La peste depuis l'antiquité voyage avec les hommes et ce qu'ils transportent³⁶. Les fléaux figurés par les cavaliers de l'apocalypse sont la guerre, la maladie et la famine. Parfois la combinaison de deux, voire trois, de ces fléaux, a des conséquences dramatiques sur la population.

En ce qui concerne la France, les effets des deux premiers sont progressivement un peu atténués. Sauf à l'est, les guerres se déroulent davantage hors du territoire et, lors des déplacements des troupes du roi, on tente de limiter les dégâts occasionnés par leur passage et cantonnement³⁷. Certaines maladies dont on a compris la contagiosité sont aussi contenues par des mesures drastiques d'isolement³⁸. Enfin, si les famines sont souvent la conséquence des guerres et des maladies, elles peuvent aussi résulter de la variabilité des récoltes et de la manière de les intégrer

32 Pour nous, d'emblée ce cloisonnement territorial disqualifie le terme de mondialisation avant le capitalisme qui lui-même se développe d'abord par l'internationalisation.

33 Les analyses de North et Thomas nous semblent particulièrement représentatives de ce genre de biais.

34 Les transports terrestres ne s'améliorent que lentement car de nombreux itinéraires sont difficilement praticables une partie de l'année. Seul le courrier ou les transports légers gagnent en rapidité et fiabilité grâce au système des relais de poste. Les premiers grands cols des Alpes ne sont ouverts que sous l'empire.

35 Il est significatif qu'au début du XIX^e Von Thünen analyse la production agricole en terme de cercles concentriques autour d'un marché. Kula (1970) montre l'importance de la Vistule dans le commerce du blé à destination des premiers pays industrialisés.

36 Audoin-Rouzeau, *Les Chemins de la peste, le rat, la puce et l'homme*, PU Rennes, 2003

37 Prélèvements, pillages et autres exactions ... sans parler des maladies véhiculées.

38 Le non respect de la quarantaine du Grand Saint Antoine en 1720 provoque la dernière épidémie de peste française qui de Marseille s'étend à toute la Provence.

socialement. *Ceteris paribus*, la variation du niveau des récoltes dépend des conditions météorologiques, il importe donc d'être en mesure de pallier le manque en lissant la production par le stockage ou en complétant par un approvisionnement extérieur. Les deux procédés pouvant s'adosser à une logique collective ou à une logique individuelle.

Un stockage de qualité nécessite non seulement des greniers adaptés mais aussi une surveillance et un entretien attentifs pour éviter sa dégradation (protection contre l'humidité, les ravageurs, les rongeurs...), ce qui, indépendamment du volume conservé, est relativement coûteux. De telles conditions ne peuvent être réunies que par des particuliers disposant d'une production importante ou par une communauté ou autre instance collective, telle qu'une municipalité. Pallier le manque par l'approvisionnement extérieur tient aux possibilités dans une relative proximité³⁹ et de moyens de transports suffisamment rapides et fiables... Ce qui, sauf dans les ports, est très loin d'être assuré dans la France de l'Ancien Régime. Là encore la décision d'approvisionnement peut résulter d'une logique collective ou, au contraire, d'une initiative individuelle.

«Aucune ville importante ne pouvait, jusqu'au XVIIe siècle, exister, et surtout grandir, sans être située sur un fleuve au moins partiellement navigable. Cela est encore plus vrai pour les grandes villes comme les métropoles [...]»⁴⁰

«La production est incertaine, les communications et les transports médiocres, la conservation des grains connaît d'étroites limites technologiques, le commerce en est honteux, la contrainte policière décourage les initiatives : pour toutes ces raisons, le commerce des blés reste une activité très insuffisamment développée, et hautement spéculative.»⁴¹

Le « laisser faire » des physiocrates défend, pour les blés, l'idée d'un fonctionnement marchand libre, favorable aux flux, issus de l'initiative individuelle. Pourtant lorsqu'il s'agit d'éviter des prix bas (importations), les vendeurs⁴² sont plus nuancés.

«Les dirigeants étaient partagés entre la crainte du désordre et le désir de profiter du haut prix dû à la disette, réelle ou factice. [...] en 1668, la noblesse se plaint que "presque tous les bleds des gentilshommes se corrompent dans leurs greniers pour n'avoir aucun débit" [...]. D'ailleurs, pourquoi fit-on jusqu'à la fin de l'Ancien Régime une obligation aux boulangers provençaux de pétrir seulement avec du "blé de pays", si ce n'est pour assurer l'écoulement de ce dernier, récolté par ceux dont on représentait les intérêts ?
»⁴³

Quelles que soient les solutions adoptées pour atténuer une mauvaise récolte, la question essentielle, pour une denrée aussi vitale, reste son accessibilité pour la population pauvre. Kaplan souligne

39 De mauvaises conditions météorologiques peuvent toucher simultanément des zones géographiques assez larges : souvent la moitié de la France en même temps, parfois même la France entière, voire au-delà.

40 Meyer & Poussou, 1995, p. 16.

41 Kaplan 1982, p. 50.

42 Au XIXe siècle encore, en Grande-Bretagne le débat autour des fameuses *Corn Laws*, le montre à l'envi.

43 Baehrel, *Une croissance, la Basse-Provence rurale : fin XVIe-1789*, E.H.E.S.S., Paris, 1961, p. 490 et 493.

l'importance des *émotions* en France au XVIII^e siècle où elles prennent deux formes : à la campagne, les entraves visent à empêcher le blé de quitter la zone de production où les petits paysans craignent eux-mêmes de ne pas pouvoir se nourrir ; en ville, le petit peuple arraisonne les arrivages afin de les *taxer* au juste prix⁴⁴. Si en cas de mauvaise récolte la question de l'accès à cette denrée vitale est la même, en période normale, les petits paysans comptent sur l'autosuffisance alimentaire, et éventuellement, sont localement eux-mêmes vendeurs.

Dans le monde paysan être capable de « Vivre du sien », c'est-à-dire assurer directement sa subsistance, conditionne l'installation au point d'influencer la démographie. Comme cette logique se retrouve dans de très nombreuses strates de la société, la France de l'Ancien Régime connaît un modèle démographique singulier fondé sur les possibilités d'installation, qui elles-mêmes conditionnent l'âge du mariage-installation et le célibat. Parmi les enfants survivants, seuls un garçon et une fille pourront se marier ... En reproduisant les différences sociales, les autres se dirigeront vers le métier des armes, entreront dans les ordres ou resteront dans le foyer de leur frère marié. Le groupe des célibataires est important tant en nombre que pour son rôle « régulateur » car, en cas d'accident démographique, il fournit une « réserve » pour le repeuplement. L'âge du mariage peut se moduler en fonction des possibilités d'installation. Ainsi au XVIII^e siècle, l'âge du mariage tend à reculer et le nombre d'enfants à diminuer⁴⁵.

1.3. IMAGINAIRE

Non seulement l'organisation sociale est conditionnée par les contraintes mais aussi l'imaginaire social, c'est-à-dire les croyances et les valeurs partagées, les hiérarchies admises, les situations envisageables, les figures valorisées, les craintes communes...

Pour la satisfaction des besoins matériels humains, c'est-à-dire en dernière analyse l'économie substantive telle que la définit Polanyi⁴⁶, « Vivre du sien » reste la perspective dominante, très largement partagée, quoique à des degrés divers, dans toutes les strates de la société. À sa manière, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier Serres, publié en 1600, en témoigne.

Dans une société où l'acheminement des denrées pondéreuses est lent, l'alimentation reste tributaire de la production locale et des variations de récoltes ; « Vivre du sien » reste un principe très vivace. Il se décline à tous les niveaux, selon des cercles concentriques, du plus petit des paysans aux relations internationales en passant par les bourgeois, propriétaires terriens, les seigneurs, y compris

44 Ici il faut entendre la taxation au sens de fixation d'un prix que la population estime juste.

45 Cette tendance est sans doute un peu freinée à mesure que les petits paysans complètent leur revenu par des activités de la protoindustrie ou, lorsque obligés de quitter la campagne pour la ville, ils adoptent une autre logique. Par ailleurs le recul de l'influence de l'Église explique aussi l'augmentation des naissances hors mariage.

46 Économie substantive : « *procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins* » (Polanyi 2008, p. 57)

ecclésiastiques, les monastères et le roi. Dans le vocabulaire actuel, cette perspective renvoie, très directement, à la résilience qui, entre autres, désigne la capacité d'un groupe d'individus à résister aux chocs, à se rétablir après une perturbation extérieure, c'est-à-dire à survivre¹. Pour le paysan, la recherche de l'autosuffisance alimentaire est évidente puisqu'il se nourrit directement de ce qu'il produit et que, en l'absence de réserves, une mauvaise récolte le met dans une situation périlleuse⁴⁷. L'imaginaire de ceux (bourgeois propriétaire terrien, seigneur, évêque, monastère...) dont une partie des revenus au moins est liée à la terre (rentes diverses) n'est guère différent : idéalement, l'alimentation doit relever de son propre domaine ; une base solide sur laquelle on peut compter⁴⁸. Cette idée imprègne aussi les manières d'agir collectivement, de façon formelle ou informelle. Généralement la création puis l'entretien des greniers, souvent municipaux, cherchent à lisser les variations de récoltes afin d'assurer localement la subsistance, une façon territoriale de « Vivre du sien ». Lorsque progressivement ces réserves reculent et qu'une partie importante de la production locale quitte le territoire, les entraves organisées par les paysans pauvres dont la subsistance n'est pas assurée, suivent la même idée. À une autre échelle, les théories mercantilistes participent de la même conception même si le commerce en est par ailleurs l'objet essentiel. D'une certaine manière les différents courants mercantilistes illustrent à la fois la concomitance et la lente mutation en cours : « Vivre du sien » cède lentement devant « Produire pour vendre ».

Pour autant, si l'essentiel de la production agricole, en particulier les blés, ne passe pas encore par des marchés, cela ne signifie pas qu'ils doivent être négligés car ils captent les tensions lors des mauvaises récoltes.

« Produire pour vendre » renvoie directement à la définition de la marchandise chez Polanyi⁴⁹ : une définition simple, significative, non tautologique⁵⁰, mettant l'accent sur l'intentionnalité⁵¹. Cette intentionnalité est fondamentale car elle permet d'apprécier l'intégration ou non des producteurs dans la sphère marchande et, le cas échéant, d'en apprécier le degré. Encore faut-il garder à l'esprit, comme le souligne Perrot, l'étroitesse du champ des observations :

«Les économistes du XVIIIe siècle s'intéressent aux hommes qui cultivent la terre des autres sur de grandes unités d'exploitation, ils négligent la petite propriété paysanne ou le faire-valoir direct qu'elle qu'en soit l'importance. Singulière limite sans doute, qui exclut

47 En France, comme le souligne Guéry (« *Des marchés au Marché* », postface, in Polanyi & al, 2017), au niveau des paysans, elle perdure jusqu'au milieu du XXe siècle ... leur donnant longtemps une certaine autonomie car « L'autosubsistance apparaît comme une sécurité » p. 448.

48 Il est significatif que Jean Bodin reprenne encore l'aphorisme « Le roi doit vivre du sien », qui résume la théorie domaniale des finances royales, même si ce principe est très éloigné des réalités.

49 Polanyi 1983, p. 107

50 Comme *tout produit susceptible d'être acheté ou vendu* ou encore *ce qui s'échange sur un marché*.

51 Cette idée transparaît dans la définition du commerçant du code de commerce : « sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle » (C. com. art. L. 121-1). Profession habituelle implique non seulement la répétition mais aussi la volonté d'en tirer ses ressources.

de l'analyse la majeure partie des lieux où l'autosubsistance procure le pain quotidien de ce grand royaume agricole.»⁵²

Pour autant, l'importance nouvelle de la production pour la vente, même partielle, ne saurait être mésestimée⁵³, y compris lorsqu'elle ne résulte pas d'un choix. À l'évidence la part dévolue à la vente est très différente selon la taille des producteurs agricoles. Or, comme nous le verrons, les mauvaises récoltes tendent à accentuer les différences au sein du monde paysan et à faire disparaître les plus petits d'entre-eux, précisément ceux qui ne produisent pas pour vendre. Ce changement n'est pas sans effet sur l'importance croissante du marché :

« On peut déterminer l'époque à laquelle le marché est devenu une force souveraine dans une économie en notant dans quelle mesure la terre et la nourriture étaient mobilisées par l'échange et dans quelle mesure la main-d'œuvre devenait une marchandise que l'on pouvait librement acheter sur le marché. »⁵⁴

Progressivement, les petits paysans doivent compléter leur production par des activités de protoindustrie ou en mettant leurs bras au service des plus grandes exploitations, voire quitter la campagne pour la ville car l'endettement les chasse de leur terre.

Une terre qui n'est pas encore un bien comme un autre⁵⁵, même si elle peut être cédée.

2. STRATIFICATION SOCIALE LIEE A LA TERRE

En France, jusqu'à la Révolution Française, la terre est un bien particulier non seulement d'un point de vue juridique mais encore d'un point de vue social et symbolique.

2.1. STRATIFICATION DE LA « PROPRIETE »

Juridiquement la terre relève de la stratification de deux droits de "propriété" qui se différencient par leur origine, leur nature et leur circulation. La "propriété" de la terre n'est pas celle du Code Civil. Avant la Révolution Française, il convient d'évoquer les "propriétés" du sol puisque, sur une même parcelle, il faut distinguer la "propriété éminente" et la "propriété utile", généralement détenues par des personnes différentes. Cette stratification doit toujours rester présente lorsqu'on évoque la "propriété" ou le "propriétaire" d'une terre car, depuis le milieu du XVIe siècle, les deux termes désignent respectivement la "propriété utile" et le détenteur de celle-ci⁵⁶, c'est-à-dire le tenancier. Les raisons de cette stratification remontent à l'époque féodale et résultent du mode de

52 Perrot 1978, p. 565.

53 En France les prix hauts des Mercuriales déclenchent l'achat de blés étrangers Guery (*ibid*, p. 451).

54 Polanyi 2017, «L'économie en tant que procès institutionnalisés», p. 319.

55 Polanyi (1983, p. 107) saisit cette transformation grâce au concept de *marchandise fictive* : « Le point fondamental est le suivant : le travail, la terre et l'argent sont des éléments essentiels à l'industrie ; ils doivent donc eux aussi être organisés en marchés ; ces marchés forment en fait une partie absolument essentielle du système économique. Mais il est évident que travail terre et monnaie ne sont pas des marchandises [...] »

56 Gallet, *La seigneurie bretonne du XVIe à la fin du XVIIe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1983

dotation originel de la terre : en échange de ses services militaires, le guerrier reçoit alors une terre à laquelle des paysans sont attachés⁵⁷. La définition de la féodalité⁵⁸ souligne la confusion du politique et de l'économique en identifiant l'exercice de la puissance publique à la "propriété" du sol. Asselain écrit à propos du régime de la "propriété" :

«Le régime féodal ignore la notion de propriété au sens du droit romain (droit d'*usus* et *abusus*), qui sera établi par la Révolution. Il se caractérise en fait par une superposition de droits de propriété. Le seigneur exerce un droit de "propriété éminente", au nom duquel il perçoit des redevances et même sur les paysans qui ne sont pas ses fermiers ou ses métayers (et l'on pourrait étendre la notion de propriété éminente au souverain, qui perçoit les impôts royaux, et à l'Église, qui prélève la dîme).»⁵⁹

La persistance de cette hiérarchie implique des conséquences importantes en ce qui concerne les transactions relatives à la terre, l'origine et la justification de nombreuses rentes, et enfin, la confusion de l'économique et de l'extra-économique.

Si, pendant l'Ancien Régime, la terre change de mains, ce bien reste particulier car plusieurs raisons empêchent sa "marchandisation" réelle, complète. Dans la plupart des cas, les "cessions" ne concernent que la "propriété utile", elles restent donc incomplètes. Du plus, cette particularité oblige le vendeur à verser, au moment du transfert, des redevances importantes⁶⁰ au "propriétaire éminent" sans que ces versements libèrent l'acquéreur du paiement de rentes, non rachetables, issues de l'incomplétude de sa "propriété". Tocqueville souligne ces deux réalités :

«Un droit universel et très onéreux est celui des lods et ventes ; c'est un impôt qu'on paie au seigneur toutes les fois qu'on vend ou qu'on achète des terres dans les limites de la seigneurie.» [...] «Sur toute la surface du territoire [...] la terre est chargée de cens, de rentes foncières et de redevances en argent ou en nature, qui sont dues au seigneur par le propriétaire, et dont celui-ci ne peut se racheter. »⁶¹

Enfin, le poids social et symbolique de sa possession reste important.

« Nulle faillite bourgeoise sans une large évocation foncière. Les négociants acquièrent châteaux et seigneuries, domaines et exploitations en copiant le modèle aristocratique des officiers de cours souveraines. »⁶²

Le statut particulier de la terre limite considérablement les transactions : la mobilité "sociale" des terres est réduite, elle s'effectue surtout entre privilégiés - y compris certains bourgeois car la terre et l'élévation sociale vers la noblesse restent pratiquement indissociables -, ou en leur faveur - la part

57 Le guerrier reçoit, à des fins politiques ou militaires, une tenure noble qui lui procure des ressources. Le paysan occupe, à des fins économiques, une tenure roturière.

58 Malafosse 1989, «Ancien droit français», *Encyclopædia Universalis*, 9, p. 768 : «[...] une appropriation des charges publiques, une identification entre la propriété du sol et l'exercice de la puissance publique : commandement militaire, justice, impôts. »

59 Asselain 1984, p. 29.

60 La vente d'une censive donne lieu au paiement des "lods et ventes" au seigneur : celle d'une seigneurie au paiement du droit de "quint" (cinquième du prix d'achat) au suzerain possesseur du fief. Dans les deux cas un mécanisme de retrait, respectivement "censuel" ou "féodal", est possible.

61 Tocqueville 1988, p. 124.

62 Bardet, *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles*, S.E.D.E.S., Regards sur l'histoire, Paris, 1983, p. 199.

des paysans dans la "propriété utile" tend à se réduire - ⁶³.

2.2. DIVERSITE DES RENTES

Si la stratification de la "propriété" contribue à faire de la terre un bien singulier, elle génère un ensemble complexe de rentes dont les implications dépassent la seule sphère économique.

Les rentes peuvent avoir une origine extra-économique, économique ou mixte : d'un côté, un groupe – rentes seigneuriales, dîme, privilèges et bénéfices - extra-économique, avec parfois une dimension économique⁶⁴ ; de l'autre, la rente basée sur la « propriété utile » purement économique.

Elles peuvent aussi être proportionnelles (variables en fonction des récoltes) ou fixes (en quantité ou en valeur), acquittées en nature ou en monnaie, le choix revenant au rentier.

2.3. DE LA TERRE OU DU PRIVILEGE

«[...] la passion de la terre n'a pas cédé devant les autres placements.[...]. Elle dévoile clairement, en dépit de sa justification affective nouvelle, un type de promotion sociale approprié aux structures seigneuriales du XVIe et du XVIIe siècle.»⁶⁵

Dans ces conditions la norme sociale reste fortement imprégnée par des structures anciennes liées à la terre qui, tout en évoluant, continuent de jouer un rôle essentiel dans le « féodalisme tardif ».

En 1776 encore, le Parlement de Paris justifie de cette manière les privilèges fiscaux :

« Le service personnel du clergé est de remplir toutes les fonctions relatives à l'instruction, au culte religieux et de contribuer au soulagement des malheureux par les aumônes. Le noble consacre son sang à la défense de l'État et assiste de ses conseils le souverain. La dernière classe de la nation, qui ne peut rendre à l'État des services aussi distingués, s'acquitte envers lui par les tributs, l'industrie et les travaux corporels. »⁶⁶

Dans la France de l'Ancien Régime, le privilège (collectif ou individuel) est *grosso modo*, synonyme de liberté, généralement employé au pluriel. Il s'agit d'une dérogation au régime juridique général, laquelle octroie des droits spécifiques qui se déclinent de façons diverses : autorisations, exclusivités, exemptions, prélèvements, voire exercice de la justice (justices ecclésiastique, seigneuriale...). Libertés ou privilèges d'un ensemble géographique (provinces, villes..), de certaines communautés (ecclésiastiques, de métiers, villageoises), de certains groupes

63 Pour la fin de l'Ancien Régime, Asselain (1984, p. 30) propose les ordres de grandeurs moyens suivants : Nobles, 20-25 % ; Église, 10-15 % ; Bourgeoisie, environ 20 % ; le reste est tenu par les paysans. Selon Leclercq (1993, p. 57-8), l'estimation de la part paysanne (40 %) rejoint la précédente mais celle de la bourgeoisie s'établit à 30 %, au détriment de la noblesse et du clergé. Pour la Provence de la fin du XVIIe siècle, Baehrel (*Ibid*, p. 401) avance 25 à 30 % pour les nobles. 6 % pour le clergé. 20 % pour la bourgeoisie et donc la moitié environ pour la paysannerie.

64 Dans ce cas il s'agit de la rémunération d'un service économique dont l'usage est contraint (four ou pressoir banal) en vertu d'un pouvoir extra-économique.

65 Perrot, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle, 1726-1789*, Mouton, Paris / La Haye, 1975, p. 462-3

66 Bluche, *L'Ancien Régime : institutions et société*, Fallois / Le livre de Poche, Paris, 1993, p. 67.

(noblesse et clergé), de certains individus (offices ...). À mesure qu'on s'approche de la Révolution Française les privilèges sont connotés négativement car souvent ils ne correspondent pas, ou plus, à une contrepartie.

Schématiquement, les structures de production des seigneuries et des « métiers organisés » établissent des normes. Pourtant, dans la France de l'Ancien Régime, les structures de coordination, articulées autour du privilège associé à la fonction - offices, fermes, ordres – occupent une place charnière dans l'évolution sociale. Finalement, ces structures disparates tiennent par deux structures de cohésion : la Monarchie et l'Église. D'un côté, l'action de la Monarchie à la fois personnelle (féodale et seigneuriale), absolue et administrative facilite⁶⁷ ou freine la transformation :

«[...] le rôle joué par l'absolutisme monarchique, agissant comme contrainte extra-économique qui dans certains cas, permet de contrarier la pénétration du capitalisme sous ses diverses formes, en freinant par exemple le passage de la "terre féodale" à la terre marchandise. Telle décision du Conseil du roi arrête ici le bras des créanciers pour retarder la saisie d'un noble ruiné, là le parlement interdit la conversion d'une rente stipulée en blé, en argent, considérant qu'il y a usure.»⁶⁸

De l'autre, l'omniprésence de l'Église⁶⁹ se manifeste dans une triple dimension : séculière (politique, juridique, sociale), temporelle (bénéfices, seigneuries, monastères), spirituelle (morale, normative).

Grenier résume ainsi la spécificité de l'Ancien Régime :

«[...] d'un côté, honneurs et dignités socialement codifiés tiennent une place prépondérante dans toutes les couches de la population, comme dans les sociétés traditionnelles mais à la différence des sociétés contemporaines ; d'un autre côté, honneurs et dignités peuvent s'acheter (offices, fiefs de seigneurie) ou s'usurper par l'argent, à la différence de la société féodale où ces interférences sont absentes et le capital monétaire bien moins essentiel. »⁷⁰

3. VARIABILITE DES RECOLTES & QUESTION FRUMENTAIRE

Des transformations importantes se dessinent des Guerres de Religions de la fin du XVIe siècle à la Révolution Française : si « Vivre du sien » reste un idéal, la réalité montre une importance nouvelle de la production destinée à être vendue. Les crises de type ancien, c'est-à-dire les mauvaises récoltes, essentiellement de blés, participent de ces changements car elles affectent les relations nouées autour de la terre. Selon le groupe social d'appartenance - schématiquement petits paysans, fermiers ou rentiers - les conséquences sont très différentes.

67 Les physiocrates (la « secte des économistes ») présents à la cour influencent les choix pour le commerce des blés.

68 Ikni, 1980, p. 405.

69 Pour Guerreau (1980), les notions appariées mais distinctes d'*ecclesia* et de *dominium* sont fondamentales.

70 Grenier 1996, p. 101.

3.1. IMPORTANCE & PARTICULARITES DU MARCHE DES GRAINS

Dans cette évolution les marchés de blés jouent un rôle paradoxal, et d'autant plus que les pouvoirs publics cèdent à la logique de flux, dit « appel de marché »⁷¹, avec le cas échéant le recours aux importations. Les mercuriales qui nous sont parvenues témoignent de la mise sous surveillance et de la sensibilité de ces marchés⁷² dont l'objet est si important pour la population. Néanmoins, trois particularités essentielles doivent être soulignées : la surveillance étroite de la police des marchés⁷³ ; en cas de mauvaises récoltes, des vendeurs deviennent acheteurs pour se nourrir ou assurer le cycle de production créant une perméabilité entre offre et demande⁷⁴ ; une grande partie de la production ne passe par aucun marché. À propos de Paris, J. Meuvret écrit que du Moyen-Âge à l'Ancien Régime :

«[...] sous la forme de pain, de farine ou de grain, l'approvisionnement en céréales ne passait souvent par aucun marché. De là une conséquence importante, généralement assez mal perçue : le rôle restreint des marchands professionnels. [...] il paraît très probable que les ventes effectuées sur les marchés aux jours d'ouverture traditionnels ne couvraient pas la moitié des besoins et, peut-être, n'en couvraient-elles pas le tiers.»⁷⁵

Non seulement toute une partie de la production de céréales reste dans le cadre d'une économie domestique qui peut être entendue de façon assez large mais une partie de la production emprunte d'autres circuits, hors d'un cadre de marché, ou au moins hors des marchés locaux selon des pratiques diverses, y compris de vente selon des modalités particulières : approvisionnement « en droiture » et « marché de pourvoirie »⁷⁶.

Dans ces conditions, les céréales qui passent par ces marchés ne représentent qu'une partie, probablement assez faible, quoique en augmentation, de l'ensemble de la production de blés. Néanmoins cette production joue un rôle important car lors des mauvaises années les petits paysans deviennent eux-mêmes acheteurs et le petit peuple des villes (artisans, ouvriers) peine à se nourrir. De surcroît du fait de leurs particularités, ces marchés connaissent une forte asymétrie d'information, sont très sensibles à la rumeur et soumis à la spéculation⁷⁷. En Basse-Provence, Baehrel souligne les dysfonctionnements de la politique frumentaire de flux en remarquant que le respect du "tarif" rend le pain onéreux, son prix étant établi sur le prix du blé de pays aixois, plus

71 Guéry (*Id*) souligne cette tendance française et anglaise, distinctive, au détriment de l'annone et des greniers de subsistance dont certains sont pourtant encore construits durant le premier XIXe.

72 Les prix soigneusement relevés servent d'indicateur pour anticiper le climat social et provoquer l'intervention.

73 Les prix hauts déclenchent une intervention sur les marchés et l'importation de blés étrangers.

74 Une caractéristique partagée ... avec les marchés boursiers qui sont aussi hautement spéculatifs

75 Meuvret, *Études d'histoire économique*, Armand Colin, Cahier des Annales, n° 32, Paris, 1971, p. 199, 208-9.

76 Guéry (*id*, p. 449) qui en fait une estimation plus faible décrit ce circuit parallèle ainsi : « en droiture » consiste à faire venir directement de son domaine (nobles, ecclésiastiques, congrégations religieuses, hôpitaux...) l'approvisionnement ; le « marché de pourvoirie » renvoie à un contrat devant notaire dans lequel des pourvoyeurs s'engagent à livrer certaines quantités à prix fixé d'avance. Les intermédiaires à divers niveaux (ramasseurs de rente ...) y jouent certainement un rôle important.

77 Dans la langue de l'époque les *accapareurs* ou *accapareurs*.

cher que le blé importé.

« La surveillance de ces prix s'opposait donc à leur baisse mais il est douteux qu'elle empêchait l'usage du blé à bon marché : les marchands de pain étaient des profiteurs du système [...] parmi les très grands propriétaires fonciers figurent toujours des boulangers, ce n'est pas un hasard. »⁷⁸

3.2. EFFETS CONTRASTES DES VARIATIONS DE RECOLTES

À partir diverses observations et estimations⁷⁹ nous analysons les effets des fluctuations⁸⁰.

3.2.1. SIMULATION

Notre simulation⁸¹ écarte les situations extrêmes pour ne retenir que les récoltes bonnes, normales ou mauvaises, retient trois groupes qui se trouvent en leur possession - *petits paysans, fermiers, rentiers*⁸² – et deux types de rente : proportionnelle ou fixe en quantités.

Estimation des recettes en fonction du prix X et des quantités Q normales											
Récoltes vendues	Normales ; prix : X			Mauvaises ; prix : 1.8 X				Bonnes ; prix : 0.6 X			
	P.	F.	R.	P.	F.	Rp	Rf	P.	F.	Rp	Rf
Quantités Q	Qp	Qf	Qr	0.8 Qp	0.8 Qf	0.8 Qr	Qr	1.2 Qp	1.2 Qf	1.2 Qr	Qr
Utilisation	0.8 Qp	0.25 Qf	C=S	0.8 Qp	0.25 Qf	C=S	C=S	0.8 Qp	0.25 Qf	C=S	C=S
Stocks			Stable			Baisse ?				Hausse ?	
Ventes	0.2 Qp	0.75 Qf	Qr	0	0.55 Qf	0.8 Qr	Qr	0.4 Qp	0.95 Qf	1.2 Qr	Qr
Recettes	0.2	0.75	1	0	0.99	1.44	1.8	0.24	0.57	0.72	0.6
	XQp	XQf	XQr		XQf	XQrp	XQrf	XQp	XQf	XQf	XQrf

Au-delà de la fragilité des hypothèses, il semble probable que certains paysans, surtout les fermiers, parviennent à occulter une partie de leurs récoltes réelles afin de limiter les prélèvements. Probablement aussi, certains fermiers détiennent un stock qui, comme chez les rentiers, permet un éventuel ajustement. Les rentes sont fixes en quantité, pas en prix (estimation plus difficile encore). Si des rentes monétaires sont exigées, certains fermiers peuvent prendre une importance plus grande,

⁷⁸ Baehrel, *id.*, p. 483.

⁷⁹ Mercuriales de grandes villes françaises ; « Loi de King », Gregory King, 1696, *Observations et Conclusions naturelles et politiques sur l'État et la condition de l'Angleterre* ; Abel, 1973 ; Moriceau & Postel-Vinel, 1992.

⁸⁰ Il ne s'agit pas de cycles, propres au capitalisme (Escudier, 1989), mais de fluctuations marquées, d'accidents dus à des variables exogènes : météorologie, maladies, guerres.

⁸¹ Sur le choix des hypothèses, le raisonnement, les conclusions (Dourson, 1999).

⁸² Les gros paysans louent parfois un domaine et ramassent éventuellement des rentes. Aux rentiers, il faut ajouter les intermédiaires, et d'autant plus que les rentiers ne résident pas dans la proximité du lieu de production.

dans la mesure où ils jouent les intermédiaires en convertissant en monnaie les récoltes en nature.

3.2.2. CONSTATS

En dépit de toutes les réserves, cette simulation montre que les bonnes récoltes sont de bonnes années pour l'essentiel des paysans mais seulement médiocres pour les deux autres groupes, surtout les rentiers. Les mauvaises récoltes sont de bonnes années pour les fermiers et davantage encore pour les rentiers. En revanche, une très mauvaise récolte ou la succession de mauvaises récoltes sont dramatiques pour l'essentiel des paysans qui non seulement ne vendent rien mais doivent acheter lorsque les prix sont élevés pour se nourrir et assurer le cycle d'exploitation (soudure)⁸³. Sans surprise, les priorités sont différentes car si les effets de la variation des récoltes sont inversés, leur impact n'est pas le même en terme de risque : relatif⁸⁴ dans un cas, absolu dans l'autre.

3.3. IMPLICATIONS

Si les enchaînements sont d'abord économiques, ils sont aussi sociaux, démographiques, politiques.

3.3.1. CONSEQUENCES DIRECTES DES PENURIES DANS LES CAMPAGNES

Des mauvaises récoltes se traduisent par l'endettement des petits paysans et l'enrichissement des fermiers et des rentiers⁸², c'est-à-dire par l'accentuation des différences sociales avec l'affirmation d'une catégorie d'intermédiaires, renforcée par la monétisation. La campagne compte davantage de paysans paupérisés qui peinent à vivre, voire d'autres contraintes à mobilité.

Les disettes, famines et mortalités provoquent des *émotions*, sous forme d'entraves dans les campagnes et de réquisitions dans les villes. Dans tous les cas elle font l'objet d'une grande attention car elles peuvent déstabiliser le pouvoir⁸⁵.

3.3.2. CONJONCTURE & STRUCTURE

Les disettes et famines augmentent les mortalités, mais la récupération est généralement assez rapide, le cas échéant, par l'abaissement de l'âge au mariage et le mariage des célibataires.

Du fait de l'endettement, les petits paysans ne peuvent plus se maintenir⁸⁶, d'autant moins qu'ils le faisaient déjà avec un revenu complémentaire issu de la protoindustrie. Leur dette renforce leur

83 En faisant l'hypothèse heuristique d'années normales, mauvaises et bonnes équiprobables, le coefficient moyen exprimés en fonction du prix normal (X) et de la quantité normale pour chaque groupe ($Q_{p/t/p/inf}$), on obtient : 0,1452 ; 0,7623 ; 1,0428 ; 1,122 ; c'est-à-dire rapporté à une année normale : 58,08 ; 101,64 ; 104,28 ; 112,2 %

84 «Un froment qui, aux dires du producteur, "se vendait mal", était un grain qui se vendait bon marché : mais il se vendait.» Baehrel, *id*, p. 359.

85 Suite à l'édit de Turgot (1774), qui établit la libéralisation du commerce des grains, et aux mauvaises récoltes, la *Guerre des farines* de 1775 en est une illustration (Guery, *id*, p. 451)

86 La difficulté croissante à « Vivre du sien » résulte non seulement de l'enchaînement de mauvaises conjonctures répétitives, de l'endettement qui s'ensuit, mais aussi de l'altération de la structure induite avec la diminution du reste à vivre et le recul des institutions qui y contribuent : accès à des communs, possibilités de glanages.

dépendance quand elle ne les conduit pas à grossir les rangs d'une population errante.

« [...] si la relation de dépendance ou de soumission introduite par le capital dans la production ou dans l'échange a une finalité immédiate, elle s'inscrit aussi dans le cadre général dessiné par la relation de dépendance personnelle avec les réminiscences d'ordre féodal et la prééminence des notions anciennes de crédit personnel, d'honneur ou de réputation jusqu'en plein cœur du monde commercial. »⁸⁷

Tendanciellement, ils fournissent une main-d'œuvre urbaine pour la domesticité ou l'industrie.

Au plan démographique ce changement altère le modèle démographique de cette population, car non seulement il n'existe plus de lien direct avec la subsistance, mais le contrôle social des mœurs est moindre en ville, notamment celui de l'Église, dont l'influence générale est aussi en recul. Toutefois, en France, la lenteur du phénomène n'infléchit pas la tendance démographique d'ensemble⁸⁸.

D'autres paysans, les « coqs de village » ou intermédiaires (ramasseurs de dîmes...) agrandissent leur exploitation. À la Révolution, ils auront les moyens de l'agrandir encore. Les ventes « forcées » des propriétés, l'augmentation de la propriété horsaine, tendent à modifier les pratiques culturelles (clôture ...) et à augmenter la production pour le marché. Par ailleurs, la « propriété éminente » de la terre reste attrayante : des nobles désargentés la vendent à des bourgeois soucieux de paraître nobles, à défaut de l'être, ce qui en soi freine la marchandisation.

De façon plus générale, les intermédiaires à tous les niveaux, favorisés par la Monarchie et l'éloignement des propriétaires (les deux étant parfois liés), vont contribuer à l'augmentation de la demande marchande et, le cas échéant, seront aussi en mesure d'investir dans l'activité productive.

CONCLUSION

Le féodalisme, tel que nous l'avons défini, se caractérise par une grande plasticité⁸⁹. En superposant sans détruire, ses possibilités intégratives sont importantes car les privilèges ou libertés permettent toujours d'envisager des exceptions qui autorisent l'expérimentation d'autres fonctionnements, d'autres organisations, d'autres procédés, en un mot, du différent ... Si ces interstices demeurent soumis à la confirmation des privilèges, ils n'en restent pas moins créateurs de normes qui peuvent s'étendre si de nouvelles conditions les favorisent. Or certaines transformations concomitantes, sans être nécessairement liées, par un effet de seuil, dans un processus semblable à la gélification⁹⁰,

⁸⁷ Grenier 1996, p. 89.

⁸⁸ Une grande différence avec les pays voisins où la transition démographique entre les modèles ancien et nouveau se traduit par une augmentation importante de la population, laquelle conduit à l'émigration d'une partie significative de la population, au contraire de la France.

⁸⁹ Peut-être un trait important partagé avec le capitalisme qui lui succède.

⁹⁰ Le terme gélification emprunté à la chimie, observable dans le domaine culinaire (confiture, yaourt, mayonnaise...) où le processus peut « prendre » ou « ne pas prendre », nous paraît particulièrement adéquat pour rendre compte de ce qui peut se produire, ou non, en matière de changement systémique.

peuvent conduire à un changement systémique.

Le passé étant toujours vu sous le prisme du présent, nos raisonnements sont trop souvent anachroniques faute d'être interrogés. Polanyi le montre à l'envi. Ainsi, des logiques capitalistes sont-elles transposées dans des sociétés très différentes souvent avec des postulats contestables (supériorité de la propriété privée sur toute autre forme de propriété, rationalité standard, maximisation de l'utilité...) d'autant plus problématiques qu'ils ne sont jamais présentés comme tels, au contraire. Si, dans la période que nous venons d'aborder, un certain nombre de conditions paraissent semblables dans les pays de l'ouest européen, des différences importantes méritent aussi d'être soulignées. Sans précautions, les comparaisons sont pour le moins hasardeuses. Ainsi, les îles britanniques disposent-elles d'avantages géographiques essentiels par rapport à la France : le relief modéré ; l'insularité, qui les préserve des guerres continentales, les conduit à développer une marine assurant leur suprématie sur mers et facilite le transport grâce au cabotage ; le sous-sol riche en charbon, déterminant dans l'usage de l'énergie thermique fossile. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, l'anachronisme du vocabulaire est source de confusion⁹¹ en ignorant les concepts⁹² sous-jacents. Enfin, si les tentatives de quantification⁹³ sont toujours délicates, elles sont illusoirement concernant les calculs rétrospectifs du PIB⁹⁴ et la saisie de sa croissance⁹², notamment du fait de la marchandisation progressive de l'économie : si seul ce qui est monétisé est compté, l'augmentation de la production marchande provoque mécaniquement l'illusion de celle de la production totale ; de surcroît, il s'agit d'un indicateur non pertinent pour des sociétés où la production non-marchande tient une place aussi importante. Du reste, sur le long terme, même pour saisir l'accroissement de la production industrielle, les hausses d'extraction de houille (et des énergies fossiles en général) ou de minerais (fer...) sont beaucoup plus fiables. En revanche, pour le développement de la production agricole, il n'existe pas ce genre d'indicateurs. Si des cultures nouvelles (pommes de terre, tomates, maïs..) gagnent indéniablement en importance, il est difficile de saisir l'évolution de la production des blés, dans la mesure où la part due à leur marchandisation croissante est inconnue. Dans ces conditions, il semble difficile d'évoquer une véritable « Révolution Agricole » avant la fin du XIXe siècle avec l'utilisation des premiers engrais industriels, voire du XXe siècle avec la mécanisation. Pour autant, les campagnes sont affectées par des changements essentiels, d'ordre institutionnel, relatifs à la propriété de la terre⁹⁵ et aussi technologiques extérieurs au monde agricole : en permettant le transport rapide et fiable des produits agricoles, au XIXe siècle, le chemin de fer change la donne. « Produire pour vendre » s'affirme toujours davantage sans que « Vivre du sien » ne disparaisse.

91 À titre d'exemple, l'espérance de vie est improprement utilisée pour signifier la durée de vie moyenne reconstituée.

92 À cet égard la référence à « la croissance » est très significative car le concept est essentiellement lié au capitalisme.

93 Derosières, 2008

94 Cassiers, 1998

95 De l'abolition des droits anciens en 1789 jusqu'au code civil de 1804 qui donne le cadre des relations contractuelles

Une perspective historique qui invite à interroger l'actuelle marchandisation du monde et ses limites.

BIBLIOGRAPHIE

- ABEL Wilhem**, *Crises agraires en Europe : XIIIe-XXe siècle*, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris, 1973
- ASSELAIN Jean-Charles**, *Histoire économique de la France*, Seuil, Points histoire, Paris, 1984, t. I, *De l'Ancien Régime à la première guerre mondiale*.
- AYMARD Maurice**, « L'Europe moderne, féodalité ou féodalités ? », *Annales E.S.C.*, 3, mai-juin, 1981, p. 426-435
- AYMARD Maurice**, « Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ». *Annales E.S.C.*, 6, nov-déc, 1983, p. 1392-1410
- BASCHET Jérôme**, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Flammarion, col. Champs histoire, 2018
- BAYARD Françoise, GUIGNET Philippe**, *L'économie française aux XVe - XVIIe - XVIIIe siècles*, Ophrys, Gap, 1991
- BEAUR Gérard (1991)**, «Marché foncier sous l'Ancien Régime», *Annales E.S.C.*, 1, janv-févr, 1991, p. 189-203
- BEAUR Gérard (1994)**, «Foncier et crédit dans les sociétés préindustrielles», *Annales E.S.C.*, 6, nov-déc, 1994, p. 1411-1428
- BIDEAU Alain**, « Les mécanismes autorégulateurs des populations traditionnelles », *Annales E.S.C.*, 5, sept-oct, 1983, p. 1040-1057
- BIEN David D.**, « Corps et communautés d'Ancien Régime : offices. corps et crédit d'État », *Annales E.S.C.*, 2, mars-avril, 1988, p. 379-404
- BOSENKA Gail**, « Corps et communautés d'Ancien Régime : la Révolution française et les corporations », *Annales E.S.C.*, 2, mars-avril, 1988, p. 405-426
- BRETTE Olivier**, « *Valeur, marché et progrès dans la pensée de Thorstein Veblen* » In : *État, rente et prédation : l'actualité de Veblen*. Beyrouth, Damas : Presses de l'Ifpo, 2016
- CASSIERS Isabelle**, « Contours et limites de la comptabilité nationale », *Cahiers français*, Les indicateurs économiques en question, n°286, mai-juin, 1998, p. 3-9.
- C.E.R.M.**, *Sur le féodalisme*, Éditions sociales, Paris, 1974
- CHANKOWSKI Véronique, LENOBLE Clément, MAUCOURANT Jérôme** (dir.) *Les Infortunes du juste prix : marchés, justice sociale et bien commun de l'Antiquité à nos Jours*, Le bord de l'eau Éditions, Lormon, 2020
- DE ROOVER Raymond**, « The concept of just price : Theory and Economic Policy », *Journal of Economic History*, 18, 1958, p. 418-439
- DEROSIÈRES Bernard**, *Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I ; Gouverner par les nombres : L'Argument statistique II*, Presses de l'École des Mines de Paris, 2008
- DEROUET Bernard**, « Une démographie différentielle : clés pour un système auto-régulateur des populations rurales de l'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, 1, janv-févr, 1980, p. 3-41
- DOBB Maurice, SWEEZY Paul-Marie & al**, *Du féodalisme au capitalisme : problème de la transition*, Maspéro, Paris, 1977
- DOURSON Fabienne**, *Analyse économique du féodalisme : application à la France de l'Ancien*

- Régime. Économie et finances. Université Nancy 2, 1999* <https://frama.link/theories-feodalisme-tome3>
- DOURSON Fabienne**, « Qu'apporte la notion d'encastrement, au sens où l'entend Polanyi, à la compréhension des thématiques de la décroissance ? » Roanne, Actes des IXe Rencontres internationales du RIUESS, juin 2009 <https://frama.link/karl-polanyi-encastrement-a-croissance>
- DUBY Georges**, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, Paris, 1978
- DUPÂQUIER Jacques dir.**, *Histoire de la population française*, P.U.F., Paris, 1988, t. II, *De la Renaissance à 1789*.
- ESCUDIER Jean-Louis**, « Le mouvement long de l'économie : terminologie et options théoriques », *Revue économique*, 40, 5, sept. 1989
- FENOALTEA Stefano**, « The Rise and Fall of the Theoretical Model : the Manorial System », *Journal of Economic History*, 35, 1975a, p. 387-409
- FIELD Alexander James**, « The Problem with Neoclassical Institutional Economics : a Critique with Special Reference to the North/Thomas Model of Pre-1500 Europe », *Explorations in Economic History*, 18, 1981, p. 174-198
- GARNOT Benoît**, *La population française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Ophrys, Gap, 1983
- GRENIER Jean-Yves**, *L'économie de l'Ancien Régime : un monde de l'échange et de l'incertitude*, Albin Michel, Paris, 1996
- GUERREAU Alain**, *Le féodalisme, un horizon théorique*, Le Sycomore, Paris, 1980
- GUERREAU Alain**, « Fief, féodalité, féodalisme : enjeux sociaux et réflexion historique », *Annales E.S.C.*, 1, janv.-fév., 1990, p. 137-166
- GUERREAU Alain**, « Avant le marché, les marchés : en Europe, XIIIe - XVIIIe siècle (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001/6 56e année, p. 1129-1175.
- IKNI Guy**, « Recherches sur la propriété foncière problèmes théoriques et méthodes », *Annales Historiques Révolution Française*, 1980,
- KAPLAN Steven**, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Fayard, Paris, 1988b
- KAPLAN Steven L.**, *Le complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIIIe siècle*, Armand Colin, Cahiers des Annales, n° 39, Paris, 1982
- KULA Witold**, *Théorie du système féodal : pour un modèle de l'économie polonaise 16e-18e siècles*, Mouton, Paris / La Haye, 1970
- LATOUCHE Serge**, *L'Invention de l'économie*, Paris, Albin Michel, 2005
- LEBRUN François**, « Les crises démographiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales E.S.C.*, 2, mars-avril, 1980, p. 205-234
- LECLERQ Yves**, *Histoire économique de la France : l'Ancien Régime, (XVIIe-XVIIIe siècles)* Dalloz, Paris, 1993
- MEUVRET Jean**, « Production et productivité agricoles » in *Actes de la C.I.H.E.* [3, 1965 Munich], Mouton / E.H.E.S.S., Congrès et Colloques (Meuvret), Paris / La Haye, 1968, p. 13-20
- MEYER Jean, POUSSOU Jean-Pierre**, *Études sur les Villes françaises : milieu du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe siècle*, S.E.D.E.S., Regards sur l'histoire, Paris, 1995
- MORICEAU Jean-Marc, POSTEL-VINAY Gilles**, *Ferme, entreprise, famille, grande exploitation et changements agricoles : XVIIe-XIXe siècles*, E.H.E.S.S., Paris, 1992
- MORINEAU Michel**, « Y-a-t-il eu une révolution agricole en France au XVIIIe siècle ? », *Revue historique*, 237, avril-juin, 1968, p. 299-326
- MOUSNIER Roland**, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, P.U.F., Paris, 1974

- NORTH Douglass C.**, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990
- NORTH Douglass C. THOMAS R. P.**, *L'essor du monde occidental*, Flammarion, l'Histoire Vivante, Paris, 1980
- PERROT Jean-Claude**, « La comptabilité de entreprises agricoles dans l'économie physiocratique », *Annales E.S.C.*, 3, mai-juin, 1978, p. 559-79
- PFISTER Christian**, « Fluctuations climatiques et prix céréalières en Europe du XVI^e au XX^e siècle », *Annales E.S.C.*, 1, janv-fév, 1988, p. 25-53
- POLANYI Karl**, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, [1944], Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 1983
- POLANYI Karl**, *Essais*, [1922-1966], Éditions du Seuil, Paris, 2008
- POLANYI Karl**, *La subsistance de l'homme : la place de l'économie dans l'histoire et la société* [1977], Paris, 2011
- POLANYI Karl & al**, *Commerce et marché dans les premiers empires : sur la diversité des économies*, [1957], Édition de Michele Cangiani, Jérôme Maucourant & al., Éditions Le Bord de l'Eau, Paris, 2017
- QUESNAY François**, *Physiocratie : Droit naturel, tableau économique et autres textes* [à partir de 1757], GF-Flammarion, Paris, 1991
- REVEL Jacques**, « Corps et communautés d'Ancien Régime : présentation », *Annales E.S.C.*, 2, mars-avril, 1988, p. 295-300
- ROOT Hilton L.**, « Politiques frumentaires et violence collective en Europe au XVIII^e siècle », *Annales E.S.C.*, 1, janv-févr, 1990, p. 167-189
- SOBOUL Albert**, « La Révolution française et la féodalité : notes sur le prélèvement féodal », *Revue Historique*, 240, 1, 1968, p. 33-56
- SOBOUL Albert**, *La civilisation et la révolution française*, Arthaud, Paris, 1988
- THOMPSON Edward P. et al**, *La guerre du blé au XVIII^e siècle : la critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Éditions de la Passion, Montreuil, 1988
- TILLY Louise A.**, « La révolte frumentaire. forme de conflit politique en France », *Annales E.S.C.*, 3, mai-juin, Paris, 1972, p. 731-757
- TOCQUEVILLE Alexis**, *L'Ancien Régime et la Révolution* [1856], GF-Flammarion, Paris, 1988